AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION DU COMITÉ CULTUREL DE DONNACONA

PRENEZ AVIS que la personne morale Comité culturel de Donnacona, ayant son siège au 300, rue de l'Église, Donnacona, Province de Québec, G3M 1Z5, Canada, a déclaré son intention de se dissoudre. Est produite à cet effet la présente déclaration requise par les dispositions de la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P

Donnacona, ce 23 mars 2020

Karen Raby

Secrétaire-Trésorière Comité culturel de Donnacona



RRGMRP

APPEL D'OFFRES

LOCATION DE CONTENANTS NEUFS OU USAGÉS OU ACHAT DE CONTENANTS NEUFS POUR LES MATIERES RECYCLABLES ET **ORGANIQUES**

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf demande des soumissions pour la location de contenants neufs ou usagés ou l'achat de contenants neufs pour les matières recyclables et organiques, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Le devis, incluant la formule de soumission est disponible, sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) à compter du 2 avril 2020.

Pour être considérées, toutes les soumissions devront être déposées au bureau du directeur général de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au 1300, chemin du Site, Neuville (Québec) GOA 2RO au plus tard le 28 avril 2020 à 10 h. Les soumissions seront ouvertes immédiatement après l'heure limite en présence des soumissionnaires intéressés. L'enveloppe scellée devra porter la mention «LOCATION OU ACHAT DE CONTENANTS» et devra être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement représentant 5 % du montant total de la soumission.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libération des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (2008) (AQNB) et à l'Accord de Libre-échange canadien (ALEC).

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Neuville, le 2 avril 2020.

Jean-Luc Mercure Directeur général